

Justificatifs du budget prévisionnel

Orchestre Pourquoi Pas



Salle de concert (église)

400 euros

**Sur la base du concert
de Juillet 2024**

***Engagement définitif
Contrat établi en 2 exemplaires***

Je soussigné, Hector Hazard

Représentant le chœur, l'ensemble Orchestre Pourquoi Pas

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et reçu l'accord du Responsable des Concerts de la paroisse, avec l'approbation du Curé,

Confirme la demande de mise à disposition de l'église et accepte les conditions proposées

Pour l'organisation d'un concert

Le Samedi 06/07/2024

Horaire 20h30

Demande la mise à disposition du piano de la paroisse non

Le demandeur s'engage à verser la somme de 400 Euros correspondant à la participation forfaitaire pour les frais de la Paroisse (d'entretien, de chauffage, d'éclairage).

Fait à Paris, le 13/06/2024

Signature du demandeur

Signature du Responsable des concerts

Location du véhicule pour le matériel

300 euros

Sur la base de la facture du concert de juillet 2024



PARIS 18 - JAURES
29, Avenue Jaurès

75019 PARIS
Tél. : 01 42 39 05 05 Fax: 01 76 54 05 19

FACTURE N° 0025527041

Date : 08/07/24

N° contrat : 0025C322060

ASSOCIATION ORCHESTRE POURQUOI

N° client : 00251103085

04 Bis Passage de Melun

Tél. : +33781082171

75019 PARIS 19EME ARRONDISSEMENT

Conducteur principal Tél. +33781082171

PICHON JEAN-BAPTISTE

130 route des jardinettes

84530 VILLELAURE

Né(e) le 17/06/2000 à Pertuis

N° Permis : 18ANIS7403 Délivré le 13/07/2018 à 84

Véhicules Utilitaires :

Catégorie : Grand Fourgon (14 m3)

Marque : RENAULT

Modèle : MASTER 13M3

Immatriculation : GS-127-QQ

Km départ : 17 200

Km retour : 17 200

Kms parcourus : 72

Niveau départ : 8 JB

Niveau retour : 8 JB

Période

Départ le 05/07/2024 16h18 Retour le 08/07/2024 11h51

Facturation du 05/07/2024 16h18 au 08/07/2024 11h51 Durée de facturation : 3,0 Jour(s)

Designation	Code TVA	Nombre	Durée	Prix unitaire HT	Montant HT
Forfait		1	1	211,67	211,67
Frais garanti Chèques de caution		1	1	12,50	12,50

Code TVA	TVA (%)	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
1	20,00	224,17	44,83	269,00
Total		224,17	44,83	269,00

Net à Payer (EUR) : 269,00

Règlement(s)

Date	Mode	Montant
04/07/24	CB par Internet de ASSOCIATION ORCHESTRE POURQUOI PAS	254,00
05/07/24	Carte Bleue de ASSOCIATION ORCHESTRE POURQUOI PAS	15,00
Total des paiements		

Solde (EUR) : 0,00

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront appliquées. Pour les clients professionnels, une indemnité de 40 € pour frais de recouvrement conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code de commerce sera également appliquée.

Création

300 euros

Exemple de facture pour une
création équivalente

Simon Nebout
15 rue Roger
75014 Paris

Association Orchestre à l'École
20 Rue de la Glacière
75013 Paris

Dispensé d'immatriculation au registre
du commerce et des sociétés (RCS) et au
répertoire des métiers (RM)

TVA non applicable, art. 293b du CGI.

Description	Date	Qté	Prix unitaire	TVA	Montant
Arrangement - Harry's Wondrous World	27/05/2024	1,00	297,00 €	0,00 %	297,00 €
					Total HT 297,00 €
					TVA 0,00 % 0,00 €
					Total TTC 297,00 €

Moyens de paiement: Banque: Caisse d'Epargne
SWIFT/BIC: CEPAFRPP333
IBAN: FR76 1333 5004 0104 0595 3800 789
Conditions de paiement: 30 jours

Simon Nebout
15 rue Roger, 75014 Paris
Numéro de SIRET: 824 180 590 00021

Assurance emprunt instruments

27 euros

Sur la base du concert de
juillet 2024



GESCOPIM
2 rue de la Cornouaille
44300 NANTES
Tel : 02.72.72.30.30.
e.mail :cmnf@gescopim.fr

ENSEMBLE POURQUOI PAS
CHEZ CORINNE VAILLANT
4BIS PASSAGE DE MELUN
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Nantes, le 03 juillet 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver la quittance relative à l'extension au contrat groupe n° 56976 -
VDSE000093 souscrit par la Confédération Musicale de France.

Date d'effet	05/07/2024
Période de couverture	Du 05/07/2024 au 08/07/2024
Biens confiés 20.000 E	22,00 €
Frais de quittancement	5,00 €
Total TTC (1)	27,00 €
Total HT	25,18 €
taxes	1,82 €

(1) opération exonérée de TVA en application de l'article 261-C-2^e du CGI et soumise à la Taxe sur les Conventions Assurance et/ou taxes additionnelles.

Quittance à régler à l'ordre de CMF et à envoyer à :

CMF ASSURANCE, 2 rue de la Cornouaille 44300 NANTES
Quittance établie par CMF ASSURANCES pour le compte de
SERENIS ASSURANCES
25 RUE DU DOCTEUR HENRI ABEL
26000 VALENCE
S.A. à conseil d'administration au capital de 16.422.000 €
B 350 838 686 RCS ROMANS Ident. TVA FR 13 350 838 686